



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

EpoColor Hardener
Numero d'article 20-8144-008

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Résine d'enrobage pour la métallographie

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société ITW Test & Measurement GmbH
In der Steele 2
40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE
Téléphone 0800.89.73.71
Téléfax 0800.88.05.27
Site internet www.buehler.fr
E-mail info.fr@buehler.com

Secteur informatif

Informations techniques info.fr@buehler.com

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société 0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 2: H330 Mortel par inhalation.
Skin Corr. 1B: H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Resp. Sens. 1: H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Le produit est classé selon les directives de l'UE et il doit être marqué.



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Polyamine

Phosphite de triphényle

3-Azapentane-1,5-diamine

Mentions de danger

H330 Mortel par inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

aucun

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - <70	Polyamine CAS: 28063-82-3, EINECS/ELINCS: Polymer GHS/CLP: Resp. Sens. 1: H334 - Skin Sens. 1: H317 - STOT SE 3: H335 - Skin Corr. 1B: H314
25 - <30	3-Azapentane-1,5-diamine CAS: 111-40-0, EINECS/ELINCS: 203-865-4, EU-INDEX: 612-058-00-x, Reg-No.: 01-2119473793-27-xxxx GHS/CLP: Acute Tox. 2: H330 - Acute Tox. 4: H302 H312 - Skin Corr. 1B: H314 - Skin Sens. 1: H317 - STOT SE 3: H335
5 - 10	Phosphite de triphényle CAS: 101-02-0, EINECS/ELINCS: 202-908-4, EU-INDEX: 015-105-00-7 GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Eye Irrit. 2: H319 - Skin Irrit. 2: H315 - Aquatic Chronic 1: H410 - Aquatic Acute 1: H400 - Skin Sens. 1: H317, M = 1

Commentaire relatif aux composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.



SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.
Après contact cutané	Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégénèrent en plaies difficiles à cicatriser. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler aussitôt un médecin.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques
Le produit provoque des brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection complet.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
En cas de vapeurs/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.
Sol très glissant suite au déversement du produit.
Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).
Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.



6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Veiller à une bonne aspiration sur l'environ de transformation.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des acides.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Stocker au frais. Stocker au sec.

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou leurs mandataires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Conc. [%]	Substance
25 - <30	3-Azapentane-1,5-diamine
	CAS: 111-40-0, EINECS/ELINCS: 203-865-4, EU-INDEX: 612-058-00-x, Reg-No.: 01-2119473793-27-xxxx
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 1 ppm, 4 mg/m ³ , TMP(n°): 49 ; FT(n°): 143



8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	Lunettes de protection.
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374).
Protection corporelle	Vêtement de protection léger en matière plastique.
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P3.
Risques thermiques	aucun
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	jaune
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	alcalin
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	155 - 207
Point d'éclair [°C]	100
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	1,0291
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	partiellement miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	> 1
Vitesse d'évaporation	< 1
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

aucun



SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

Réagit au contact des acides.

Corrosif pour les métaux.

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Voir le SECTION 10.3.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit
ATE-mix, dermique, Rat: > 2000 mg/kg.
ATE-mix, oral, Rat: > 2000 mg/kg.
ATE-mix, inhalatoire, Rat: 0,26 mg/l 4h.

Conc. [%]	Substance
25 - <30	3-Azapentane-1,5-diamine, CAS: 111-40-0
	LD50, dermique, Lapin: 1090 mg/kg.
	LD50, oral, Rat: 1080 mg/kg.
	LC50, inhalatoire, Rat: > 0,07 - < 0,3 mg/l 4h.
5 - 10	Phosphite de triphényle, CAS: 101-02-0
	LD50, dermique, Rat: 2000 - 5000 mg/kg.
	LD50, oral, Rat: 1600 mg/kg.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le produit provoque des brûlures.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Le produit provoque des brûlures.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisant.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénèse	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	

Données toxologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Conc. [%]	Substance
25 - <30	3-Azapentane-1,5-diamine, CAS: 111-40-0
	LC50, (96h), Leuciscus idus: 430 mg/L (IUCLID).
	EC50, (72h), Selenastrum capricornutum: 1164 mg/L (IUCLID).
	EC50, (48h), Daphnia magna: 17 mg/L (IUCLID).
5 - 10	Phosphite de triphényle, CAS: 101-02-0
	LC50, (96h), poisson: 0,7 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Pas d'information disponible.
Biodégradabilité	Pas d'information disponible.



12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classier de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*
150101
150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2



14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID

UN 2922 LIQUIDE CORROSIF TOXIQUE, N.S.A. (3-azapentane-1,5-diamine, phosphite de triphényle) (DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT) 8 & 6.1 II

- Code de classification

CT1

- Etiquettes de danger



- ADR LQ

1 I

- ADR 1.1.3.6 (8.6)

Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (E)

Transport fluvial (ADN)

UN 2922 LIQUIDE CORROSIF TOXIQUE, N.S.A. (3-azapentane-1,5-diamine, phosphite de triphényle) (DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT) 8 & 6.1 II

- Code de classification

CT1

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG

UN 2922 Corrosive liquid, toxic, n.o.s. (3-azapentane-1,5-diamine, triphenyl phosphite) 8 & 6.1 II MARINE POLLUTANT

- EMS

F-A, S-B

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ

1 I

Transport aérien selon IATA

UN 2922 Corrosive liquid, toxic, n.o.s. (Polyamine, 3-azapentane-1,5-diamine) 8 II

- Etiquettes de danger



14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non déterminé



SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2015)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (1999/13/CE)	non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
 H330 Mortel par inhalation.



16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]
 IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]
 LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Acute Tox. 2: H330 Mortel par inhalation. (Méthode de calcul)
 Skin Corr. 1B: H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)
 STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)
 Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)
 Resp. Sens. 1: H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (Méthode de calcul)
 Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)



BUEHLER

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

SECTION 2 supprimé: P309+P310 EN CAS d'exposition ou de malaise: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

SECTION 2 ajouté: P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

SECTION 2 ajouté: P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.

SECTION 9 ajouté: Pas d'information disponible.

SECTION 9 supprimé: non déterminé

SECTION 10 ajouté: Voir le SECTION 10.3.

SECTION 10 supprimé: Agent d'oxydation

SECTION 11 ajouté: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 11 supprimé: non déterminé

SECTION 11 ajouté: Risque présumé d'effets graves pour les organes.

SECTION 12 ajouté: Pas d'information disponible.

SECTION 12 supprimé: non déterminé

Copyright: Chemiebüro®

